

Publié le 06/10/2012

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MER ET TERRES D'OPALE

Ne riez pas, Opalopolis est parti sur de nouveaux rails. Ou plutôt, sur les anciens (et il y en a déjà des kilomètres). Sauf que le président de la communauté de communes Mer et Terres d'Opale (CCMTO), Daniel Fasquelle, tient à veiller à ce qu'aucun obstacle n'entrave plus la voie. Juridique principalement, dont le contexte change constamment : Grenelle I et II, schéma régional de cohérence écologique, loi Littoral, loi sur l'Eau... N'en jetez plus. Pour les élus, il est urgent d'attendre six mois de plus pour mettre à profit la fin de la convention passée avec Adévia et engager dans la foulée un nouvel aménageur par le biais d'un appel d'offres, dont le gagnant pourrait au final très bien être... Adévia. Un

tour de passe-passe qui serait nécessaire juridiquement, puisqu'un simple avenant ne suffirait pas. C'est ce que le président Fasquelle a expliqué au côté du sous-préfet, Jean-Jacques Mouline, présent à l'assemblée des délégués communautaires jeudi. Et qui a justement validé cette procédure sur le plan administratif.

Repositionnement

Les 100 hectares de l'ancienne mouture passeraient donc à 70 : « Les entreprises n'ont pas besoin de plus d'espace qu'il n'en faut. Il s'agit de redensifier la zone pour gagner » en foncier, a expliqué Daniel Fasquelle. Ces 70 hectares seraient repositionnés plus près de la ZAC des Prés existante, à l'ouest, en sup-

primant la ceinture verte envisagée : « Les 12 hectares restent et on dégage la zone humide qu'on mettra en valeur en étudiant ses limites, le système d'écoulement des eaux, etc. » Seulement présenté jeudi, ce repositionnement sera délibéré lors de la réunion prévue le 6 décembre.

« Il est très difficile d'aller plus loin aujourd'hui dans les contacts avec les entreprises », a noté Daniel Fasquelle pour justifier la remise à plat. « Après tout, cela fait vingt ans qu'on en parle, on n'est plus à six mois près. Et on compte reprendre la marche en avant ensuite », a-t-il poursuivi, estimant aussi être « en mesure de remplir les 12 hectares existants », au niveau des bâtiments Wallon. La fin des recours qui bloquent l'opération est à ce prix. ■ ANTHONY BERTELOOT

Prêts à intégrer le Pôle métropolitain de la Côte d'Opale

En route pour le Pôle métropolitain de la Côte d'Opale.- Les délégués communautaires ont délibéré sur la modification des statuts du Syndicat mixte de la Côte d'Opale (SMCO) en vue de le transformer en Pôle métropolitain de la Côte d'Opale : « Historiquement, notre territoire a trainé pour adhérer au SMCO, a expliqué en préambule le président Daniel Fasquelle, Calais, Boulogne, Dunkerque et Saint-Omer ont du coup longtemps raisonné sans nous, en quatre pôles. Là, Michel Delebarre (président du SMCO) nous tend la main. Saisissons-la. »

Pour justifier cette mutation, le pré-

sident de la CCMTO a décrit le SMCO comme une structure d'études et de réflexion, tandis que la nouvelle permettra d'agir : « Il faut que les communes du Montreuillois y adhèrent », a-t-il plaidé, rejoint par Jean-François Rapin, vice-président : « Ce Pôle aura une forte compétence opérationnelle qui nous permettra de jouer sur les problèmes d'érosion du littoral par exemple. » Avec ses 35 000 habitants, la CCMTO serait, selon Daniel Fasquelle, la 5^e intercommunalité du Pôle qui comprendrait 800 000 habitants de Dunkerque à Berck.

Environnement.- Une mission d'étude et d'élaboration des dos-

siers Loi sur l'eau a été lancée pour les bassins du Witrepin et de la Dordogne pour 80 000 €. Le vice-président en charge du dossier, Jacques Jupin, maire de Camiers, a ajouté que les ouvrages étaient aujourd'hui « entretenus ».

Port d'Étaples.- La CCMTO a accordé à Étaples une aide de 90 000 € pour le chantier de la future capitainerie (450 000 €, dont 50 000 du conseil général). « Il est normal que la CCMTO participe à la renaissance du port. »

Giratoire.- Les élus ont donné leur accord au lancement de l'aménagement du giratoire d'accès à la zone d'activités de Merlimont. ■ A. B.